

Fiche technique santé-sécurité**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE****1.1 Identifiant du produit**

Nom du Produit : Shell Thermia Oil B
Code Produit : 001A0671
N° d'enregistrement REACH : 01-2119471299-27-0002, 01-2119471299-27-0003, 01-2119471299-27-0004, 01-2119471299-27-0005, 01-2119471299-27-0023

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Huile de transfert de chaleur. Veuillez consulter le Ch16 pour les utilisations homologuées conformes à la réglementation REACH.

1.3 Informations à propos du fournisseur de la substance ou du mélange

Fabricant/Fournisseur : Société des Pétroles Shell
 Immeuble les Portes de la Défense
 307 Rue D'Estienne D'Orves
 F-92708 Colombes Cedex

Téléphone : (+33) 0969366018
Télécopie : (+33) 0969366030
Courrier électronique du contact pour la FDS : Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche technique santé-sécurité, prière de contacter lubricantSDS@shell.com par e-mail.

1.4 Numéros d'Appel d'Urgence

: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 27 46 37 02)
 ORFILA: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification :**

Réglementation (CE) N° 1272/2008 (CEC)	
Classes de dangers / Catégories de dangers	Mentions de danger
Non répertorié	

67/548/EEC ou 1999/45/CE	
Caractéristiques du danger	Phrase(s) R
Non classé dangereux d'après les critères CE.	

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Fiche technique santé-sécurité

- Symbole(s)** : Aucun symbole
- Mots indicateurs** : Pas de mention d'avertissement
- Mentions de danger CEC** : DANGERS PHYSIQUES:
Non classé comme danger physique selon les critères GHS.
- DANGERS POUR LA SANTÉ :
N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les critères du GHS.
- DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :
N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du GHS.

Mentions de mise en garde CEC

- Prévention** : Aucune phrase de précaution.
- Réaction** : Aucune phrase de précaution.
- Entreposage** : Aucune phrase de précaution.
- Élimination** : Aucune phrase de précaution.

Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE, 67/548/EEC

- Symboles CE** : Non classé dangereux d'après les critères CE.
- Classification CE** : Non classé dangereux d'après les critères CE.

2.3 Autres dangers

- : Non classé inflammable mais peut brûler.

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'huile utilisée peut contenir des impuretés nocives.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

- Nom du Produit** : Huile minérale sévèrement raffinée.
- CAS n°** : 64742-65-0

Fiche technique santé-sécurité

3.2 Mélanges

- Description de la préparation** : Le produit n'est pas un mélange selon le règlement 1907/2006/EC.
- Informations Complémentaires** : L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

- Informations Générales** : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.
- Inhalation** : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.
- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.
- Ingestion** : Si le vomissement se produit spontanément, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Ne rien donner par voie orale.
- 4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou différés** : Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
- 4.3 Indication de nécessité de soins médicaux et de traitement spécial** : Traiter selon les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

- 5.1 Moyens d'Extinction** : Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
- Moyens d'Extinction Déconseillés** : Ne pas utiliser d'eau en jet.
- 5.2 Risques spéciaux présentés par cette substance ou ce mélange** : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.

Fiche technique santé-sécurité

- 5.3 Avis aux pompiers** : Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eviter tout contact en cas de déversement ou de fuite du produit. Pour plus de renseignements sur le choix de l'équipement de protection individuel, se reporter à la section 8 de la fiche technique santé-sécurité. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

- 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 6.2 Précautions environnementales** : Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
- 6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage** : Epanchage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement.
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir l'épandage. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau convenable, et éliminer de manière adéquate.
- Conseils Supplémentaires** : Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être retenus.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions Générales** : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction locale. Eliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes conditions de sécurité.
- 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger** : Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et (ou) de brouillards. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
- 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute incompatibilité** : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.
Température de stockage: 0 - 50°C / 32 - 122°F
Entreposer à l'écart des agents oxydants.
- 7.3 Utilisations finales** : Sans objet

Fiche technique santé-sécurité**spécifiques**

- Informations Complémentaires** : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.
- Matériaux Recommandés** : Pour les conteneurs ou revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
- Matériaux Déconseillés** : PVC.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition sur le lieu de travail**

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
Bruine d'huile minérale	ACGIH	TWA [Fraction inhalable.]		5 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition (IBE)

Données non disponibles

- Informations relatives à la PNEC** : Cette substance est un hydrocarbure de composition complexe, inconnue ou variable. Les méthodes conventionnelles utilisées pour calculer les concentrations PNEC ne conviennent pas, et il est impossible d'identifier une seule concentration PNEC typique pour de telles substances.

8.2 Contrôles de l'Exposition

- Informations Générales** : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques au niveau local. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Quand le matériau est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, le matériau risque davantage de se concentrer dans l'air.

Contrôles d'exposition au travail

- Équipement de protection individuelle** : L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.
- Protection des yeux** : En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial complet. Homologué à la Norme

Fiche technique santé-sécurité

- Protection des Mains** : UE EN166
: Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex., la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.
- Protection corporelle** : Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standard.
- Protection Respiratoire** : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN14387.
- Dangers thermiques** : Non applicable.
- Méthodes de Contrôle** : Il peut être requis de surveiller la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le milieu de travail général pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance des moyens de contrôle de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.
- Contrôles de l'exposition Environnementale**
Mesures de contrôle de l'exposition environnementale : Minimiser le déversement dans l'environnement. Une évaluation de l'environnement doit être effectuée pour s'assurer de la conformité à la législation locale en matière d'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations à propos des propriétés physiques et chimiques de base**

Fiche technique santé-sécurité

Aspect	: Ambre. Clair. Liquide à température ambiante.
Odeur	: Hydrocarbure léger.
pH	: Non applicable.
Point d'ébullition initial et plage de température d'ébullition	: > 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)
Point d'écoulement	: Typique -12 °C / 10 °F
Point d'éclair	: Typique 230 °C / 446 °F (COC)
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Typique 1 - 10 %(V) (basé sur de l'huile minérale)
Température d'auto-inflammation	: > 320 °C / 608 °F
Pression de vapeur	: < 0,5 Pa à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))
Masse volumique	: Typique 868 kg/m ³ à 15 °C / 59 °F
Solubilité dans l'eau	: Négligeable.
Solubilité dans d'autres solvants	: Données non disponibles
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: > 6 (basé sur les informations de produits similaires)
Viscosité dynamique	: Données non disponibles
Viscosité cinématique	: Typique 25 mm ² /s à 40 °C / 104 °F
Densité de vapeur (air=1)	: > 1 (Valeur(s) estimée(s))
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1)	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité	: Données non disponibles

9.2 Autres informations

Autres informations : Non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	: Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité outre ceux répertoriés dans le sous-paragraphe suivant.
10.2 Stabilité chimique	: Stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Réagit avec les agents oxydants forts.
10.4 Conditions à Éviter	: Températures extrêmes et lumière solaire directe.
10.5 Matériaux incompatibles	: Agents oxydants forts.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux	: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Fiche technique santé-sécurité**11.1 Informations à propos des effets toxicologiques**

Base d'Évaluation	:	L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires.
Voies d'exposition probables	:	Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.
Toxicité Orale Aiguë	:	Faible toxicité: LD50 > 5000 mg/kg , Rat
Toxicité Dermique Aiguë	:	Faible toxicité: LD50 > 5000 mg/kg , Lapin
Toxicité Aiguë par Inhalation	:	Faible toxicité: LC50 >5 mg/l / 4 h, Rat
Corrosion et irritation de la peau	:	Possibilité d'irritation légère. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
Irritation et lésions graves des yeux	:	Possibilité d'irritation légère.
Irritation des Voies Respiratoires	:	L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Estimé non sensibilisant pour la peau.
Danger d'aspiration	:	N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.
Mutagenicité des cellules germinales	:	Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.
Cancérogénicité	:	Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérogènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal. Les huiles minérales très raffinées ne sont pas classées comme étant cancérogènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer(AIRC).
Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement	:	Non considéré comme un danger.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible-exposition unique	:	Non considéré comme un danger.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible-expositions répétées	:	Non considéré comme un danger.
Informations Complémentaires	:	Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Base d'Évaluation	:	Des données toxicologiques incomplètes sur le produit sont disponibles. L'information fournie ci-dessous est en partie basée sur les connaissances sur les composés et sur l'écotoxicologie de produits similaires.
--------------------------	---	---

Fiche technique santé-sécurité

- 12.1 Toxicité**
- Toxicité Aiguë** : Mélange peu soluble. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un extrait aqueux test).
- Poissons** : Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
- Invertébrés** : Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
- Aquatiques**
- Algues** : Pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l
- Micro-organismes** : Pratiquement non toxique: LC/EC/IC50 > 100 mg/l
- Toxicité Chronique**
- Poissons** : NOEC/NOEL > 100 mg/l (basé sur des données d'essai)
- Invertébrés** : NOEC/NOEL > 1.0 - <=10 mg/l (basé sur des données d'essai)
- Aquatiques**
- 12.2 Persistance / Dégradabilité** : Les principaux constituants sont estimés facilement biodégradables. Toutefois certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Contient des composants potentiellement bioaccumulables.
- 12.4 Mobilité** : Liquide dans la plupart des conditions de l'environnement. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** : L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour cette substance qui n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.
- 12.6 Autres effets négatifs** : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes. Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de participer au réchauffement climatique.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Élimination du Produit** : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Fiche technique santé-sécurité

- Emballage Souillé** : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
- Législation locale** : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Code UE de destruction des déchets (EWC) 13 03 07 huiles isolantes et caloportrices non chlorées d'origine minérale. La classification des déchets incombe toujours à l'utilisateur final.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID):**ADR**

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADR

RID

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement RID

Transport fluvial (ADN):

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADNR

Transport maritime (code IMDG) :

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IMDG

Transport aérien (IATA) :

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IATA

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Autres informations réglementaires

Autorisation et/ou restrictions d'utilisation : Produit non soumis à autorisation selon le règlement REACH.

Inventaires Locaux

EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

Fiche technique santé-sécurité

- Autres informations : Code Sécurité sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.
Code du Travail - Surveillance médicale spéciale : Article R.241-50, arrêté du 11.07.1977. France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: non concerné
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS**Utilisations identifiées d'après le système de description d'utilisations****Utilisations - Travailleur**

- Titre : - Industriel
fabrication de substance
Répartition de la substance
Utilisation de produit intermédiaire
Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
Applications en couches
utilisation de produits de nettoyage
Utilisation dans les unités de forage et de production dans les champs de pétrole et de gaz
lubrifiants
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage
Utilisation comme liant et comme agent séparateur
Utilisation comme combustible
Fluides fonctionnels
Intervention en laboratoires
Production et traitement du caoutchouc
Produits chimiques de traitement de l'eau
Produits chimiques - mines

Utilisations - Travailleur

- Titre : - Activités professionnelles
Applications en couches
utilisation de produits de nettoyage
lubrifiants
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage
Utilisation comme liant et comme agent séparateur
Utilisation de produits chimiques agricoles
Utilisation comme combustible
Fluides fonctionnels
Applications dans les travaux publics et dans le bâtiment
Intervention en laboratoires
Fabrication et utilisation de matières explosives
Produits chimiques de traitement de l'eau

Fiche technique santé-sécurité

Traitement polymère

Utilisations - Consommateur

Titre : - consommateur
Applications en couches
utilisation de produits de nettoyage
lubrifiants
Utilisation de produits chimiques agricoles
Utilisation comme combustible
Fluides fonctionnels

Informations Complémentaires : Pour une liste des utilisations homologuées conformes à la réglementation REACH, veuillez vous reporter à :
http://www.shell.com/reach_uses
Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour les humains ou l'environnement. Un scénario d'exposition au produit n'est pas requis.

Autres informations

Distribution de FDS : Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

Numéro de version de la Fiche de données de sécurité : 1.1

Fiche de données de sécurité valide à partir du (date) : 19.01.2011

Révisions de la Fiche de données de sécurité : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique un amendement par rapport à la première version.

Réglementation relative à la fiche de données de sécurité : Règlement 1907/2006/EC

Avis : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDÉS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LE DOMAINE OU LES DOMAINES DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIÉTÉS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT.